

## Modification de la commission de gestion

### **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du Ministre des Finances du 08 Avril 1992

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni en date du 29 février 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion payée en faveur du gestionnaire, UBCI FINANCE, en la portant de **0,105 % TTC à 0,155 % TTC** de l'actif net de la SICAV par an.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 3 octobre 2016.**